



Au-delà de l'accommodement raisonnable et de la tolérance :
L'accueil et la mobilité professionnelle pour une véritable
Intégration sociale en tant que citoyens à part entière.

Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodements reliées aux différences culturelles.

Service d'aide et de liaison pour immigrants
La Maisonnée.

Le 26 novembre 2007

1. PRÉSENTATION DE LA MAISONNÉE

Le Service d'aide et de liaison pour immigrants LA MAISONNÉE, créé en 1979, s'est donné pour mission de "**Faire de tout résident, ancien, nouveau ou de naissance, un citoyen à part entière**".

Pour ce faire, LA MAISONNÉE offre des **services collectifs et individuels reliés à l'accueil, l'établissement et à l'insertion en emploi des nouveaux résidents**. Elle s'intéresse également aux **jeunes de la seconde génération** issus de l'immigration afin qu'ils puissent bénéficier d'une mobilité sociale réelle et participer pleinement à la société québécoise. Enfin, elle établit des **réseaux de communication avec la société d'accueil** afin de créer des **passerelles véritables** permettant une intégration sociale pleine et entière des nouveaux résidents et de leurs familles.

1. CONSIDÉRATIONS RELIÉES AUX ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES.

a. Le vivre-ensemble.

LA MAISONNÉE s'étonne de l'intérêt général que suscitent les accommodements raisonnables. La plupart des cas médiatisés nous paraissent davantage associés à la gestion de la diversité devant favoriser l'accessibilité des services et l'harmonie sociale.

La MAISONNÉE est d'accord avec la Commission qu'il faille réfléchir au-delà des accommodements raisonnables pour rejoindre les conditions de possibilité du vivre-ensemble. (p.3)

Vivre ensemble exige une volonté de partager, fondée sur la répartition équitable des richesses de la société non seulement entre les individus mais entre les collectivités.

b. L'accueil

LA MAISONNÉE repose sur **une vision centrée sur l'accueil et non sur la tolérance**. Ses valeurs reflètent la notion d'hospitalité des cultures amérindiennes originelles qui ont laissé une tradition d'accueil dans notre société.

Ces dernières années, on a surtout parlé de tolérance. Dans la tolérance, il n'y pas d'échange. La tolérance signifie que je coexiste avec l'autre tant qu'il ne me dérange pas.

Faut-il voir dans le débat actuel concernant les accommodements raisonnables une limite à la tolérance et l'absence d'une politique d'accueil véritable ?

c. Société d'accueil

Pour LA MAISONNÉE, le concept de société d'accueil est d'une importance capitale. La compréhension de ce concept nous semble essentielle pour sortir de la polarité NOUS-EUX.

Pour LA MAISONNÉE, les personnes et leurs familles issues de l'immigration et qui sont venues s'installer depuis plusieurs années voire plusieurs générations au Québec constituent, pour les nouveaux arrivants, des membres de la société d'accueil au même titre que le groupe majoritaire d'origine canadienne française.

L'accueil et le partage harmonieux entre tous les résidents, nouveau, ancien ou de naissance est donc une responsabilité collective et ne se réalisera que si tous les membres de la collectivité s'y engagent. C'est la raison pour laquelle l'action bénévole fait partie intégrante de LA MAISONNÉE.

d. L'intégration sociale

L'intégration sociale comprend les processus d'adaptation fonctionnelle, d'adaptation sociale et d'adaptation culturelle.

Le principal indicateur de l'intégration sociale est la mobilité sociale et professionnelle, en particulier celle des enfants de secondes générations issus de l'immigration.

e. Obstacles à l'intégration sociale

Il y a deux obstacles majeurs qui limitent le processus d'intégration sociale. Le premier concerne particulièrement les immigrants, il s'agit du **choc culturel** le second les concerne également, mais englobe leurs descendants, il s'agit du **choc discriminatoire**.

Contrairement au choc culturel, ce n'est pas en tant qu'individu qu'il est ressenti mais en tant que membre d'un groupe.

Le choc discriminatoire est de sentir que, sans égard l'adaptation fonctionnelle, sociale ou culturelle de l'individu à son nouvel environnement, sans égard à sa maîtrise des référents culturels de la société d'accueil, celui-ci est à la fois différencié et infériorisé sur la seule base de son appartenance à un groupe en raison de l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la religion, la langue ou le sexe.

Le choc discriminatoire se manifeste particulièrement dans les secteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et des services publics, en particulier la sécurité publique.

Pour sortir de cette impasse produite par la discrimination fondée sur la différence, le choc discriminatoire, il faut considérer la diversité des contributions et des façons de faire comme étant une composante permanente de notre environnement actuel. Cela suppose la reconnaissance des acquis des personnes issues de l'immigration et de leurs familles comme un enrichissement de la société d'accueil.

2. INTERVENTIONS DU SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON LA MAISONNÉE : OUTILLER ET CRÉER DES LIENS

LA MAISONNÉE accompagne les personnes issues de l'immigration pour réduire les effets du choc culturel et les groupes qui composent la société d'accueil pour prévenir les effets du choc discriminatoire.

LA MAISONNÉE favorise deux niveaux d'intervention :

- offrir aux personnes issues de l'immigration et leurs familles les outils nécessaires à mieux fonctionner dans la société (langue, école, logement, travail).
- et les aider à se constituer des réseaux de relations personnelles et professionnelles afin de mieux participer aux enjeux de la société. Le tout pour qu'elles puissent devenir citoyennes à part entière.

3. RECOMMANDATIONS

a. Accueil

Pour sortir des débats en relation avec les accommodements raisonnables, LA MAISONNÉE considère qu'il faille davantage que la sensibilisation et le rapprochement interculturel.

Premièrement, il faut absolument cesser de considérer la tolérance comme étant une valeur à prôner. La tolérance c'est la coexistence avec l'autre tant qu'il ne me dérange pas ! Il ne s'agit pas d'une véritable acceptation que l'autre participe pleinement à la société même si cela me dérange.

De plus, **il faut cibler l'acquisition de la compétence interculturelle et développer un genre de ISO INTERCULTUREL** pour les établissements et les compagnies qui pourraient afficher leurs préoccupations et leurs résultats comme cela se fait en environnement,

En ce qui concerne les médias il faut limiter la concentration de l'information qui peut contribuer à **la propagande haineuse et à la stigmatisation des groupes minoritaires dans notre société.**

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec :

- Que dans le suivi de Commission sur la Participation civique des personnes issues des minorités noires à la société québécoise (2005) et de la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006), de ne plus considérer la tolérance comme une valeur à promouvoir et valoriser l'accueil de l'autre comme faisant partie de la société québécoise à part entière.
- D'instituer, en collaboration avec les municipalités ainsi que les établissements publics et parapublics, une formation continue en gestion de la diversité afin d'acquérir une compétence interculturelle pour assurer une égalité de résultat dans l'accès aux services, à l'emploi et à l'éducation.
- De donner mandat à ses ministères d'inscrire dans leurs programmations et offres de services pour la clientèle issue de l'immigration, une exigence de qualité qui garantit non seulement

une égalité d'accès aux services, mais surtout une égalité de résultat dans la satisfaction des besoins et des attentes.

- Donner mandat à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec de s'assurer que le travail des média ne contribue pas à l'émergence d'une propagande haineuse et d'une stigmatisation des groupes minoritaires dans notre société.

LA MAISONNÉE considère que **les organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles ont développé une expertise dans ce domaine.**

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec de :

- Reconnaître l'expertise des organismes communautaires qui travaillent à l'accueil et l'intégration à la société québécoise des personnes issues de l'immigration et leurs familles et de les considérer comme partenaires à part entière sur toute question relative à leur intégration sociale.
- Assurer aux organismes communautaires un financement suffisant et récurrent afin qu'ils puissent poursuivre leurs interventions à l'intérieur des programmes normés et développer des activités d'accueil et d'établissement qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants.

b. Emploi

L'emploi constitue le pôle principal de l'intégration sociale des nouveaux arrivants. LA MAISONNÉE **constate que la non-reconnaissance des acquis et des compétences apparaît comme un des principaux obstacles sociaux à l'insertion professionnelle des personnes immigrantes.**

Pour aider à l'intégration au marché de l'emploi, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement de :

- Rendre public le bilan des programmes d'accès à l'égalité en emploi mis en place par les organisations couvertes par la Loi 143 sur l'égalité en emploi pour faire en sorte que ces programmes soient considérés comme des priorités dans les organisations.
- Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer les entreprises sur l'apport des immigrants au Québec et sur la pénurie de main d'œuvre qui nous attend.
- Élaborer d'autres stratégies pour favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes issues de l'immigration tel que le développement et le financement d'une partie des activités de jumelage professionnel et de mentorat dans les entreprises.
- Poursuivre la concertation entre le MICC et l'Office des corporations afin d'instituer des passerelles permettant aux personnes détenant une profession de pratiquer dans leur profession au Québec.
- Sensibiliser les employeurs sur l'importance de développer un bassin de recrutement des jeunes issus de l'immigration et des minorités noires pour des postes qui seront rendus disponibles à la suite des départs à la retraite des travailleurs actuellement en poste.
- Donner aux différents ministères de la fonction publique du Québec le mandat d'embaucher des travailleurs issus de l'immigration et des minorités noires selon les

taux de disponibilité prévus par la Commission des Droits de la personne et de la jeunesse du Québec.

c. Jeunes

Pour les jeunes, le mentorat constitue une forme d'aide efficace. Il faut également promouvoir l'apprentissage des conduites pacifiques comme l'ont expérimenté la Ville de Montréal et Équitas dans une trousse d'animation des jeunes de 5 à 12 ans pour les parcs et camps de jour.

En conséquence, LA MAISONNÉE recommande au Gouvernement du Québec :

- Instaurer, dès le niveau primaire dans les écoles, un programme d'éducation interculturelle continue qui présente les valeurs et l'histoire du Québec ainsi que les enjeux de l'immigration; de même qu'un programme de médiation interculturelle concernant le respect des droits individuels et la participation civique.

d. Société d'accueil

LA MAISONNÉE considère important que le Gouvernement lance un message clair à la population du Québec sur la richesse que représente l'immigration pour la société québécoise. Il ne s'agit pas de mettre en place une publicité moralisatrice, mais d'aider les Québécois à identifier les avantages de l'immigration et de la diversité.

A ce titre elle recommande au Gouvernement du Québec de :

- Organiser de véritables campagnes de publicité pour informer la population sur l'apport des immigrants au Québec et sur les valeurs culturelles qui les soutiennent, tels que les rapports entre les hommes et les femmes.
- Rendre accessible sur tout le territoire du Québec, les programmes de mentorat et d'échanges interculturelles pour favoriser une meilleure connaissance entre la population et les personnes issus de l'immigration.

4. CONCLUSION

Lors de la présentation de son mémoire à la Commission sur la Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (2006), LA MAISONNÉE avait posé la question si les caractéristiques religieuses pouvaient être considérées comme des variables culturelles usuelles ou si elles devaient être considérées comme étant distinctes en raison de leur spécificité fondamentale dans la construction de l'être humain.

Cette réflexion nous conduisait à formuler ainsi la problématique que nous avons anticipée :

Comment harmoniser la réalité de nos institutions civiques, neutres et laïques avec les dimensions religieuses qui caractérisent surtout les groupes de personnes issues de l'immigration?

Nous avons formulé l'hypothèse que les mouvements religieux constituent des puissants leviers de mobilisation communautaire parce qu'elles rejoignent les individus dans leurs croyances les plus profondes et leur proposent un idéal de solidarité en les rassemblant à l'intérieur d'une communauté de croyants pour vivre en harmonie en partageant leurs richesses avec leurs semblables; ce qui rejoint les valeurs proposées par les mouvements communautaristes de solidarité sociale.

En excluant ces mouvements religieux du regroupement des forces vives d'un milieu, ce n'est pas seulement l'idéologie religieuse qui est mise de côté, mais ceux et celles qui en vivent et s'en inspirent pour créer un monde meilleur.

Plus précisément, les jeunes de seconde génération observent comment la société québécoise accueille leurs parents. La qualité de cet accueil sera déterminante pour leur participation civique et leurs stratégies de mobilité sociale et professionnelle.

« Ne parler d'intégration que pour dire aux nouveaux venus qu'ils doivent prendre leur place dans la société telle qu'elle était avant eux est plus près de l'exclusion que d'une véritable intégration. Celle-ci n'existe que quand l'ensemble qui reçoit sait gérer sa propre transformation, comme une famille s'adapte à l'arrivée d'un nouvel enfant. Ce qui suppose qu'elle ait confiance en elle, en sa capacité d'adaptation, et qu'elle trouve positive l'arrivée du nouveau venu.».

Alain Touraine, « Vraie et fausse intégration ». Le Monde, 29 janvier 1992. p. 2.